



# AIDES ET DECOUVERTES

Règlement

## VIDE DRESSING et PUERICULTURE

Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019

Aides et Découvertes est une association humanitaire créée en 2001. Les manifestations comme le Vide Dressing permettent de financer les projets dans le nord du Mali, région de Tombouctou dans les domaines de la santé, l'énergie, l'éducation et l'autosuffisance alimentaire.

### DEFINITION VIDE DRESSING

**Article 1 :** Le Vide-Dressing d'Aides et Découvertes a été créé pour mettre en relation des vendeurs privés et des acheteurs de : vêtements (homme, femme, enfant toutes tailles), chaussures, sacs de ville, sacs de voyage, bijoux fantaisie, maquillage, parfums, ainsi que des accessoires (ceintures, bretelles, foulards, broches, barrettes, etc...) et tout article qui touche à la mode. Pour des raisons d'hygiène, le maquillage et les parfums devront être dans leur emballage d'origine et ne pas avoir été utilisés.

**Ne doit pas être vendu :** bijoux or et pierres précieuses ; linge de table ou de literie (hors puériculture de 0 à 3 ans) ; tout objet de décoration ; tout article électroménager ; tous jouets, livres ou jeux s'adressant aux enfants de plus (+) de 3 ans

**Article 2 :** Le Vide Dressing d'Aides et Découvertes s'adresse aux vendeurs, à l'exclusion des vendeurs professionnels, et aux acheteurs quelle que soit leur profession. L'accord de vente se passe entre le vendeur et l'acheteur et aucune commission n'est demandée par l'association Aides et Découvertes.

**Article 3 :** Chaque vendeur devra présenter les produits soumis à la vente de manière visible, propres et en bon état. Selon la réglementation en vigueur, le prix de vente sera affiché de manière visible.

### DEFINITION PUERICULTURE

**Article 4 :** La puériculture est définie comme s'adressant aux enfants de 0 à 3 ans. Dans ce cadre, il est possible de mettre en vente tous les vêtements, accessoires (y compris linge de lit), meubles, jeux et jouets de 0 à 3 ans. Pour des raisons d'hygiène les produits de soin devront être dans leur emballage d'origine et ne pas avoir été utilisés. Au-delà de 3 ans, les jeux, jouets et tout matériel sont interdits à la vente. Tous les autres vêtements et accessoires de mode sont considérés comme faisant partie du règlement du Vide Dressing ci-dessus.

### LIEUX et CONDITIONS DE RESERVATION

**Article 5 :** Le Vide-Dressing d'Aides et Découvertes aura lieu dans le gymnase de Coublevie et dans les salles Vercors et Chartreuse, 366 Chemin d'Orgeoise (près de la mairie et du groupe scolaire Orgeoise).

GYMNASE	Samedi	Dimanche
Emplacement de 2,20m* avec 1 table et 1 banc	12 €	12 €
Emplacement vide de 2,20 m avec 1 banc mais sans table	12 €	12 €
SALLES VERCORS ET CHARTREUSE		
Emplacement de 2,40 m* comprenant 2 tables et 2 chaises	12 €	12 €
Emplacement vide de 2,40 m avec 2 chaises mais sans table	12 €	12 €
<b>*IL EST INTERDIT DE METTRE UN PORTANT SUR UN EMPLACEMENT AVEC TABLE (il sera demandé de l'enlever)</b>		

**Article 6 :** Le Vide dressing ayant lieu sur 2 jours. Les réservations peuvent se faire pour le samedi **OU** le dimanche mais **pas les 2**. Le vendeur s'engage à respecter les horaires d'installation à partir de **7h30** et de rangement à **16h30**. Chaque exposant devra récupérer ses détrit.

**Article 7 :** Chaque vendeur ne pourra avoir que 3 emplacements maximum. Il sera remis **2 badges "Exposant" par réservation à un même nom** permettant d'entrer et sortir sans avoir à s'acquitter du droit d'entrée de 1 €.

**Article 8** : Un vendeur ayant réservé un emplacement **VIDE** peut apporter s'il le souhaite, des portants ou tout matériel d'exposition pour présenter ses articles.

**Article 9** : **Pour qu'une inscription soit acceptée** chaque vendeur devra renseigner de manière très complète le bulletin d'inscription et devra fournir :

- La photocopie recto/verso de sa carte d'identité
- La photocopie de la carte grise du véhicule qui doit transporter le matériel
- L'attestation de responsabilité civile en cours de validité,
- Le présent règlement daté et signé
- Le chèque correspondant au montant de la réservation libellé au nom **d'Aides et Découvertes**

**Le dossier complet devra être adressé par courrier à Brigitte EYMARD 56 rue de La Marelle 38500 LA BUISSE**

Le jour du Vide Dressing, chaque vendeur devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 10** : Les pièces du dossier peuvent être envoyées par mail à [b2eymard@gmail.com](mailto:b2eymard@gmail.com) mais c'est la réception du chèque de réservation (qui sera encaissé après le Vide Dressing) qui validera la réservation. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée des dossiers complets. Les dossiers incomplets seront refusés. Les places seront attribuées dans la limite des places disponibles.

**Article 11** : Chaque vendeur s'engage à respecter les consignes qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. **Il devra respecter l'alignement de son stand avec les autres stands** pour éviter toute gêne en cas de sortie d'urgence. Il ne doit pas modifier la mise en place faite par l'organisateur.

**Article 12** : Les organisateurs, se réservent le droit d'expulser à tout moment, tout vendeur ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation, et, se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands ou sur les parkings.

**Article 13** : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Si la manifestation est annulée plus de 24 h à l'avance (soit le jeudi avant 8h59) les dossiers seront renvoyés, l'organisateur n'encaissera pas les chèques de réservation. **Si l'annulation est du fait du vendeur, il sera remboursé si l'annulation intervient 24h à l'avance (soit jeudi avant 8h59), sinon le chèque sera encaissé. Pour toute absence le jour même du Vide Dressing, le chèque sera encaissé et l'emplacement proposé à une autre personne.**

**Article 14** : Une adhésion de soutien d'un montant de 5€ est incluse dans le prix pour l'ensemble de chaque réservation à un même nom. Cette adhésion est obligatoire mais **elle n'impacte pas le coût de réservation**. Grâce à cette adhésion vous soutiendrez les actions d'Aides et Découvertes, vous serez informé(e)(s) de la vie de l'association sauf indication contraire de votre part, vous pourrez assister à l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire, mais sans droit de vote.

En apposant ma signature ci-dessous, je déclare avoir lu et approuvé la **totalité du règlement** du VIDE DRESSING et Matériel de puériculture organisé par Aides et Découvertes les 21 et 22 septembre 2019.

**(Noter "Lu et approuvé l'intégralité du règlement") - Date et Signature de l'exposant /vendeur**

Bulletin d'inscription

**Vide Dressing et Puériculture 21 et 22 septembre 2019 à Coublevie**

**Inscription sous réserve des places disponibles - Toutes les mentions sont obligatoires**

Je soussigné, \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Mobile \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Immatriculation du véhicule \_\_\_\_\_

Souhaite être informé(e) sur les projets et actions de l'association [ ] oui [ ] non

Nom et Prénom \_\_\_\_\_

**J'atteste sur l'honneur**

- ne pas être professionnel et ne pas être inscrit au registre du commerce,
- être à jour de mon assurance Responsabilité Civile et joindre l'attestation
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- de la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- avoir pris connaissance du règlement et l'approuver

Date et Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

	NB d'emplacements SAMEDI à 12 €	NB d'emplacements DIMANCHE à 12 €	Entourez le choix de votre salle	TOTAL
Emplacement AVEC TABLE*			GYMNASE ou SALLE COMMUNALE	
Emplacement VIDE*				

\*3 emplacements par vendeur maxi

**Je joins mon règlement par chèque libellé au nom de "Aides et Découvertes"**

J'adresse l'ensemble des documents demandés, le chèque de réservation et le règlement signé à :

Brigitte EYMARD  
56 rue de La Marelle  
38500 LA BUISSE

<b>Cadre réservé à l'association</b>	
GYMNASE	SALLE COMMUNALE
Rang _____ Emplacement(s) _____	
Signatures _____ C.I _____ Attestation R.C _____	
Carte Grise _____	
Paiement _____	
Confirmation _____	